

LA JOURNÉE DES ASSOCIATIONS 2023 CONSACRÉE AUX FINANCEMENTS PRIVÉS



Les intervenants 2022 : Farida Safy, élue au CROEC, Stéphane Antérieur, expert-comptable et commissaire aux comptes, Christian Allbay, président honoraire de la commission Associations de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Didier de Launay, président de la CRCC, Katy Hoarau, présidente du CROEC, et Karine Jasmin, vice-présidente de la CRCC.

Organisée tous les ans depuis 2014 par les professions du chiffre – Conseil régional de l'ordre des experts-comptables (CREOC) et Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) – la Journée des associations, le 24 août prochain à la Cité des arts de Saint-Denis, s'adresse cette année aussi aux entreprises nouant des relations avec le monde associatif dans le cadre de la RSE.

La journée annuelle que consacrent, bénévolement, les professionnels réunionnais du chiffre aux associations n'a pas d'équivalent en métropole. Elle se justifie par la place plus importante du secteur non lucratif à La Réunion. Vingt et un mille associations sont actives à La Réunion, elles mobilisent 137 000 bénévoles, et 60 associations sont créées par mois ! Ces chiffres avaient été cités au mois d'août 2022 par la Délégation académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). La gestion est rarement la spécialité des dirigeantes et dirigeants d'associations alors qu'une réglementation de plus en plus complexe encadre leurs activités et leurs financements publics et privés. Avec 400 participants l'année dernière, la Journée

des associations rencontre depuis neuf ans un succès croissant qui s'explique par ce besoin de mise aux normes comptables et fiscales. Le besoin d'accompagnement se manifeste « dans la recherche de financement, la gestion des ressources humaines, la transparence financière, le respect des règles en vigueur », énumère Katy Hoarau, présidente de l'ordre des experts-comptables de La Réunion. D'autre part, à partir de 153 000 euros de budget, les associations doivent désigner un commissaire aux comptes. « Ce que toutes ne font pas encore... Nous voulons accompagner la professionnalisation de ce secteur pour sécuriser à la fois les associations et leurs financeurs publics et privés », résume Didier de Launay, président de la Compagnie des commissaires aux comptes de La Réunion.

► Les entreprises et les associations

Après « les financements publics » en 2022, la Journée des associations a pour thème cette année « les financements privés ». Elle s'adresse également aux entreprises de plus en plus nombreuses à nouer des partenariats financiers avec des associations œuvrant dans les domaines social, sportif, éducatif ou culturel, avec, en toile de fond, le caractère d'obligation que prend la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Régimes fiscaux s'appliquant aux dons, mécénat, parrainage ; non-concurrence avec les sociétés commerciales ; réglementation s'appliquant aux appels à la générosité, etc. : autant de questions qui intéressent les entreprises en tant que donatrices. La journée sera aussi l'occasion de rappeler l'existence de la loi du 24 avril 2021 sur le respect des principes républicains : les associations culturelles ont jusqu'au 30 juin 2023 pour se faire connaître en préfecture et rendre compte de l'origine nationale ou étrangère de leurs fonds.

► Le fonds de dotation, un outil à faire connaître

« Le privé finançant de plus en plus le monde associatif, les deux mondes se côtoient et évoluent de pair », observe Stéphane Antérieur, expert-comptable et commissaire aux comptes spécialisé dans la comptabilité des associations qui interviendra pour, notamment, faire connaître les « passerelles entre associations et entreprises » que sont depuis 1997 les fondations et depuis 2006 les fonds de dotation. « Les entreprises peuvent créer des fonds de dotation afin de fournir des ressources pérennes à des actions d'intérêt général. Cet outil est très peu utilisé localement. » Trois cents fonds de dotation créés en métropole en 2022 ; quatre seulement à La Réunion. Un des deux ateliers de la prochaine Journée des associations sera consacré aux fonds de dotation afin de promouvoir cet instrument du mécénat dans l'île.



La Journée des associations 2022 avait réuni 400 participants.

Journée des associations 2023, le 24 août à 14 heures à la Cité des arts. Les inscriptions sur la plateforme www.inforesa.re seront ouvertes fin juillet.

UNE JOURNÉE DES ASSOCIATIONS À MAYOTTE

La première Journée des associations de Mayotte aura lieu au mois de septembre. Organisé conjointement par la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (dont la compétence s'étend à Mayotte) et le Comité départemental de l'ordre des experts-comptables, ce premier rendez-vous fera le point des besoins d'accompagnement du monde associatif mahorais.